

**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Environnement**

**« Une charte régionale pour la qualité de l'air »**

Conseil régional d'Alsace

Président : Adrien ZELLER

Objectif :

**Agir pour améliorer** la qualité de l'air mise à mal par la croissance du trafic automobile, les pics d'ozone et l'apparition de nouveaux polluants.

Démarche et contenu :

**24 acteurs publics et associatifs se sont engagés à réaliser 9 actions concrètes** et exemplaires dans leur structure pour améliorer la qualité de l'air : 6 collectivités, 5 services de l'Etat, 3 chambres consulaires, 6 associations, 5 organismes autres.

Leur exemplarité devrait être un bon moyen de motiver les citoyens à faire de même.

Les **actions** sont **simples et reproductibles** par les salariés comme par tout citoyen chez lui. Elles portent sur :

- la sensibilisation du personnel,
- les économies d'énergies : ordinateurs, lampes, chauffage
- les transports : plan de mobilité, véhicules propres, contrôles de pollution, parcs de vélos

Après une campagne d'information, la **charte** a été rédigée puis **signée en janvier 2004** pour des actions qui vont se mettre en place avant fin 2005. Actuellement un document de sensibilisation à destination des salariés est en cours d'édition.

Budget :

Coût total 40 900 € mais participation de 50 % de l'Ademe

Plan de communication 30 000 €, 10 600 € pour le document de sensibilisation.

La moitié des actions sont actuellement engagées.  
Une évaluation est prévue en décembre 2004 et en décembre 2005 avec communication des résultats.

Contact : Estelle LANG. Chargée d'études qualité de l'air et des paysages. Service Environnement

Tél : 03 88 15 67 92

Fax : 03 88 15 69 19

[estelle.lang@region-alsace.fr](mailto:estelle.lang@region-alsace.fr)